

Commune de GIGNAC

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 03 FEVRIER 2015 – 18 h 30

D:\Mes documents\conseil\CR02 -2015.doc

L'an deux mille quinze et le trois février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – BIESSE Frédérique – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – DEBEAUCE Christine – POURTIER Jean Luc – DURAND Véronique - PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie – EDMOND-MARIETTE Gérard – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

Pouvoirs : BONNET Jean-louis à COLOMBIER François - CABOCHE Chrystelle à SOTO Jean-François - DEJEAN Anne Marie à SUQUET Maguelonne – GOMEZ René à DEDMOND MARIETTE Gérard – CONTRERAS Sylvie à LECOMTE Olivier

Convocation du 27 janvier 2015

Mme Amélie MATEO est élu secrétaire à l'unanimité.

Lecture du procès verbal du 17 décembre 2014

VOTE = 29 voix POUR (unanimité)

1 point à rajouter : Convention GGL

VOTE = 29 voix POUR (unanimité)

Gestion et finances

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2015 de la commune et du camping municipal - rapporteur : Marcel CHRISTOL

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint au Maire délégué, en application de la loi du 06 février 1992 présente aux membres du conseil municipal le Débat d'Orientation Budgétaire de la commune et du camping municipal pour l'année 2015.

2. Emprunt renégocié avec le Crédit Agricole – rapporteur : Marcel CHRISTOL

Monsieur Marcel CHRISTOL, adjoint délégué aux finances, rappelle aux membres de l'assemblée les emprunts contractés auprès du Crédit Agricole.

	<u>Date de 1^{ère} réalisation</u>	<u>Durée initiale</u>	<u>Taux fixe initial</u>	<u>Capital restant dû</u>
<u>n° 01E1W3014PR</u>	<u>21/12/2007</u>	<u>30 ans</u>	<u>4,79</u>	<u>183 492,00</u>
<u>n° 0193GF018PR</u>	<u>21/12/2011</u>	<u>20 ans</u>	<u>3,74</u>	<u>740 848,00</u>
<u>n° 02GM3Q013PR</u>	<u>20/12/2011</u>	<u>15 ans</u>	<u>4,39</u>	<u>918 693,00</u>
<u>n° 02N2D7015PR</u>	<u>10/12/2012</u>	<u>15 ans</u>	<u>4,44</u>	<u>180 238,00</u>
<u>n° 02RAGF019PR</u>	<u>01/04/2013</u>	<u>20 ans</u>	<u>4,47</u>	<u>222 645,00</u>
<u>N° TU32010PR</u>	<u>01/07/2013</u>	<u>20 ans</u>	<u>4,45</u>	<u>280 707,00</u>
<u>N° 19594</u>	<u>03/12/2014</u>	<u>25 ans</u>	<u>4,79</u>	<u>587 060,00</u>
			<u>TOTAL en €</u>	<u>3 113 683,00</u>

Le Crédit Agricole propose de mettre en place un nouveau financement réalisé sans paiement des indemnités de remboursement anticipé tel que prévu aux contrats et incluant un allongement de durée de 64 mois :

- Capital restructuré 3 113 683,00 €
- Taux fixe Gissler A1 4,20 %
- Durée 264 mois (22 ans)
- Trimestrialité 54 385,00 €
- Montant total intérêts à terme 1 672 175 €

VOTE = 23 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

Affaires foncières et urbanisme

3. Convention d'occupation du domaine public avec FPS TOWERS - rapporteur : Olivier SERVEL

Monsieur l'Adjoint délégué rappelle qu'aux termes d'une convention initiale en date du 25 janvier 2001 la commune a consenti à BOUYGUES TELECOM le droit d'occuper un emplacement sis Pioch courbi 34150 GIGNAC, afin d'implanter et d'exploiter des infrastructures, aujourd'hui propriétés de FPS Towers.

En date du 22 novembre 2012 Bouygues Télécom a transféré à France Pylones Services (aujourd'hui dénommée FPS Towers) la convention ainsi que les droits et obligations correspondants.

Ce transfert ne change rien aux conditions contractuelles définies précédemment avec Bouygues Télécom.

Afin que, propriétaire comme locataire puissions, nous mettre en conformité avec la législation, il convient d'adopter une nouvelle convention conforme et reprenant les modalités et conditions contractuelles définies précédemment, et notamment :

- surface mise à disposition : inchangées
- montant de la redevance : inchangé
- clause d'indexation : inchangée
- durée de la convention : inchangée

VOTE = 29 voix POUR (unanimité)

Demande de subvention

4. Extension du réseau électrique pour alimenter une parcelle agricole – rapporteur : Olivier SERVEL

Monsieur Olivier SERVEL adjoint délégué, informe les membres de l'assemblée de la demande de M. Sébastien GALTIER, exploitant agricole, d'une extension du réseau électrique pour alimenter des parcelles agricoles au lieu-dit « Pélican ».

Le montant des travaux est estimé à ce jour à 14 556,50 € HT / 17 467,80 € TTC et sera financé par une subvention du Conseil Général / FACE, par une participation de l'exploitant et récupération de TVA par Gignac Energie.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Hérault.

VOTE = 29 voix POUR (unanimité)

Affaires générales

5. Election des membres de la Commission « Administration/finances » - rapporteur : Jean-François SOTO

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal

- ELIT à bulletin secret par **29 voix POUR (unanimité)**

Les membres qui siègeront à la Commission permanente ADMINISTRATION - FINANCES

Président : SOTO Jean-François

CHRISTOL Marcel

LEROY Annie

DURAND Véronique

COLOMBIER François

DEBEAUCE Christine

BIESSE Frédérique

SOREL Joëlle

SERVEL Olivier

ADELAERE Sylvain

DEJEAN Anne Marie

CONTRERAS Sylvie

La délibération n° 2014-015 du 11 avril 2014 est rapportée.

6. Aménagement giratoire RD 619 avec GGL Aménagement - rapporteur : Olivier SERVEL

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint délégué, présente aux membres de l'assemblée la convention à passer avec la Société GGL Aménagement dans le cadre du projet de création d'un giratoire au niveau du carrefour entre la RD 619 et le « chemin Vieux ».

Compte tenu de l'intérêt que représente pour elle un tel aménagement, la société GGL Aménagement offre à la commune de participer à la réalisation de cette opération en versant un fonds de concours de 120 000 €.

VOTE = 29 voix POUR (unanimité)

Levée de la séance à 20h05